

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Communiqué-de-France-Cuba>

Communiqué de France-Cuba

- Les Cousins - Cuba -

Date de mise en ligne : samedi 3 juin 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Au mois de Juin 2006, l'Union Européenne doit réviser une nouvelle fois la « Position Commune » adoptée à l'encontre de la République de Cuba en décembre 1996, modifiée en juin 2003 et révisée en janvier et juin 2005.

L'association France Cuba s'oppose à tout maintien d'une position qui confirmerait la politique d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain, avec l'intention clairement avouée de mettre fin au système politique librement choisi par le peuple cubain.

En prenant pour prétexte le soutien à quelques personnes [1] qui, à grand renfort de dollars étrangers, se sont placées dans l'illégalité face aux lois de leur pays, l'Union européenne ignore la volonté du peuple cubain dans son immense majorité, lui refuse le droit de construire une société différente, reconnue aujourd'hui et plus que jamais, par la majorité des pays de l'Amérique latine comme une alternative possible au néolibéralisme imposé par les grandes puissances.

Cette Position Commune marque une fois de plus la soumission de l'Union Européenne à la politique agressive des Etats-Unis qui imposent à Cuba, au détriment des lois internationales et des multiples votes de l'ONU, un blocus assassin depuis plus 46 ans.

Au nom de quelle morale peut-on mettre Cuba au ban des nations pour avoir appliqué la loi prévue par la Constitution cubaine, au cours de procès légaux et ne pas appliquer ces mêmes mesures d'exclusion politique et économique à l'encontre des Etats-Unis pour les multiples exactions et violations du Droit international commises systématiquement depuis le début de leur invasion de l'Irak, pour ne citer que ce pays ?

Au nom de quelle morale, les pays européens s'arrogent-ils le droit de décider de la politique intérieure d'un pays tiers ? Ni l'Union Européenne, ni les Etats-Unis ne peuvent se prévaloir d'être les garants du respect des droits de l'Homme. Le dernier rapport d'Amnesty International en apporte la confirmation.

Le maintien de la « position commune » entrerait en contradiction avec la Déclaration finale du IVème sommet Union Européenne - Amérique Latine Caraïbes à Vienne en Autriche, le 12 mai 2006 qui réaffirme que : « la démocratie est une valeur universelle, qui émane de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence. Nous réaffirmons également que, quand bien même les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie et que la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région, et réaffirmons qu'il faut respecter pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit à l'autodétermination. »

Pour ces raisons, France Cuba demande

- ▶ L'abandon de toute Position Commune Européenne qui poserait des conditions à l'établissement de relations politiques, économiques et commerciales avec Cuba.
- ▶ Le retour de relations de l'Union Européenne avec Cuba, respectueuses de la souveraineté du peuple cubain et de son gouvernement.

Paris, le 1er juin 2006

Communiqué de France-Cuba

Post-scriptum :

Notes :

[1] Pour mémoire rappelons que ces individus ont été condamnés non pour leurs opinions mais pour avoir perçu des fonds et pour entente illicite avec une puissance étrangère qui n'est autre que les Etats-Unis d'Amérique. Dans tout pays, ce délit est puni de peines sévères : en France, 30 ans d'emprisonnement et 450.000 euros d'amende (art 411-4 du code pénal)